

# L'INFO

# JOSEPH-POITEVIN

2020-2021



École  
Joseph-Poitevin

**DOCUMENTS D'INFORMATIONS  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Liste du personnel</b>	
	<b>1.1 Enseignantes et enseignants.....</b>	<b>3</b>
	<b>1.2 Autres catégories.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Frais</b>	
	<b>2.1 Articles scolaires.....</b>	<b>5</b>
	<b>2.2 Surveillance-midi.....</b>	<b>5</b>
	<b>2.3 Sorties éducatives.....</b>	<b>6</b>
	<b>2.4 Repas chauds.....</b>	<b>6</b>
	<b>2.5 Service de garde.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Assemblée générale.....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>Photos scolaires .....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Dates de remises des bulletins .....</b>	<b>7</b>
<b>6.</b>	<b>Système encadrement.....</b>	<b>7</b>
<b>7.</b>	<b>Avis d'absence .....</b>	<b>8</b>
<b>8.</b>	<b>Voyages familiaux durant l'année scolaire .....</b>	<b>8</b>
<b>9.</b>	<b>Projet éducatif .....</b>	<b>9</b>
<b>10.</b>	<b>Alimentation .....</b>	<b>10</b>
<b>11.</b>	<b>Thermomètre vestimentaire.....</b>	<b>11</b>

# 1. LISTE DU PERSONNEL 2020-2021

## 1.1 Enseignantes et enseignants

<b>Nom</b>	<b>Groupe</b>
Luce Villeneuve	001
Mélanie Girardin-Larouche / Karen Spani	002
Julie Rochon	101
Nathalie Compagnat	102
Valérie Daigle / Karen Spani	121-211
Colette Arsenault / Nathasha Giard / Karen Spani	201
Diane Rousseau	202
Josée Lavoie	301
Marie-Line Tremblay	302
Michèle Beauregard	401
Karine Lacroix remplacée par / Marie-Lydia Houle	402
Nathalie Perron / Frédérique Bilodeau	501
Alain Darche	502
Pascale Dubé / Frédérique Bilodeau	601
Josée Pétrin	602
Francesca Rivard / Frédérique Bilodeau	561-651
Amélie Pomerleau / Sara-Maude Sirois	911
Stéphanie Forand / Marianne Beaulieu	912

<b>Nom</b>	<b>Matière</b>
Sandra Hivon	Anglais
Jean-François Massicotte	Musique
Stéphanie Bourdeau	Éducatrice physique
Mélanie Gariépy	Éducatrice physique
Dominique Senay	Orthopédagogue
Geneviève Gauthier (jours 4-7-10)	Orthopédagogue

## 1.2 Autres catégories de personnel

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Pascale Dubé	Directrice
Louise Bolduc / Mélanie Lussier	Secrétaire d'école
Anika Guertin	Secrétaire d'école
Pierre-Luc Bernier	Concierge de jour
Mario Labonté	Concierge de soir
Rachel Blouin	Psychologue
Louis-David Bisson	Psychoéducateur
Samie Lalumière	Infirmière
Geneviève Caron	Orthophoniste
Marie-Hélène Giard	Éducatrice spécialisée
Sandra Brien	Éducatrice spécialisée
Marie-Josée Lajeunesse	Éducatrice spécialisée
Anna Mazerolle	Préposée aux élèves
Lyne Martin	Préposée aux élèves
Claudine Dion	Préposée aux élèves
Isabelle Grenier	Préposée aux élèves
Marie-Andrée Beaudry	Préposée aux élèves
Josée Girard	Préposée aux élèves
Eric Migneault	Informatique
Marie-France Bédard	Animation vie spirituelle et engagement communautaire
Annie Garnier	Animatrice Passe-Partout
Diane Rousselle	Animatrice Passe-Partout
Carole St-Jean	Bibliothèque bénévole
<b>Service de garde</b>	
Karine Villeneuve	Technicienne du service de garde
Édith Bouchard	Éducatrice
Chantale Rondeau	Éducatrice
Anne-Marie Parenteau	Éducatrice
Élise Laverrière	Éducatrice
Jessica Bernier-Landry	Éducatrice
Carolane Gagné-Quirion	Éducatrice
<b>Surveillance des élèves</b>	
Hélène Dostie	
Isabelle Bérard	
Mélanie Gobeil-Rouillard	
Chantal Bélanger	

## 2. FRAIS

### 2.1 Articles scolaires

Chaque parent a reçu la liste et le coût du matériel périssable, ainsi que la liste des effets personnels que l'enfant devra se procurer.

<b>LISTE DES COÛTS 2019-2020</b>	
<b>Classes</b>	<b>Matériel périssable (maximum)</b>
Maternelle	<b>15 \$</b>
1 <sup>re</sup> année	<b>81.95 \$</b>
2 <sup>e</sup> année	<b>74.95 \$</b>
3 <sup>e</sup> année	<b>107.35 \$</b>
4 <sup>e</sup> année	<b>108.15 \$</b>
5 <sup>e</sup> année	<b>93.45 \$</b>
5 <sup>e</sup> année jumelée (561) 6 <sup>e</sup> année (651) Informatique	<b>43.65 \$</b>
6 <sup>e</sup> année Sports-arts	<b>57.55 \$</b>
6 <sup>e</sup> année Anglais intensif	<b>99.85 \$</b>
Groupes Indigo	<b>40.00 \$</b>

L'école assume les coûts excédentaires au montant déterminé par le Conseil d'établissement. À noter : le coût de l'agenda est inclus.

Le paiement se fait par internet ou par chèque dans la première semaine de classe.

### 2.2 Surveillance-midi

143 \$ \* par enfant par année. Un enfant ne peut être inscrit pour une partie de l'année, par contre si un enfant arrive en cours d'année, il lui sera chargé en proportion de la fréquentation. Il en va de même pour un enfant qui quitte l'école.

Pour l'enfant qui est inscrit comme d'nant au gymnase toute l'année, un billet signé et daté des parents est obligatoire lorsqu'il quitte l'école le midi.

- \* Ce montant est sujet à changement en fonction des règles émises par le Ministère ainsi que selon le nombre d'inscriptions officielles à la rentrée.

### 2.3 Sorties éducatives

Le coût maximum demandé aux parents pour les sorties éducatives est approuvé par le Conseil d'établissement. Les parents reçoivent la liste des activités à la suite à cette approbation.

Maternelle à 4 <sup>e</sup> année + 902 et 903	<b>45 \$</b>
5 <sup>e</sup> année	<b>60 \$</b>
6 <sup>e</sup> année	<b>120 \$</b>

### 2.4 Repas chauds

Aucun service de repas chaud n'est prévu pour la prochaine année scolaire.



### 2.5 Service de garde

- \* La tarification du service de garde peut varier à tout moment en fonction des règles du Ministère.

Période	TARIFICATION LORS D'UNE JOURNÉE DE CLASSE	
	ENFANT RÉGULIER *	ENFANT SPORADIQUE *
7h00 à 8h00	4.00 \$	4.00 \$
8h00 à 9h19	6.00 \$	6.00 \$
11h32 à 12h47	5.00 \$	5.00 \$
15h19 à 17h45	8,50 \$	10.00 \$
	<b>MAXIMUM DE 8.50 \$ PAR JOURNÉE *</b>	
7h00 à 17h45	TARIFICATION LORS D'UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	
	16.00 \$ * Et des frais d'activités s'il y a lieu.	16.00 \$ * Et des frais d'activités s'il y a lieu.
	<b>Statut régulier :</b> <b>1-</b> Ce sont des élèves qui fréquentent au moins 2 périodes partielles ou complètes par jour (matin, midi ou fin de journée) et ce, au moins 3 jours par semaine. <b>2-</b> L'enfant inscrit comme régulier au 30 septembre garde son statut régulier toute l'année. <b>3-</b> L'enfant en garde partagé peut faire partie de la clientèle régulière lorsqu'un des deux parents répond aux critères d'éligibilité prescrits par le MELS.	<b>Statut sporadique :</b> Ce sont des élèves qui fréquentent moins longtemps ou moins souvent que le temps minimal convenu pour la clientèle régulière.



Personne responsable :

- Les journées pédagogiques : le service de garde est ouvert de 7 h 00 à 17 h 45 aux journées pédagogiques qui se trouvent au calendrier scolaire avec un minimum de 30 enfants. Pour les journées pédagogiques qui sont au début et à la fin de l'année scolaire, nous sommes ouverts seulement lorsque la ville de Granby n'offre aucun service.
- Lors des journées de tempête, le SDG ouvre ses portes à 7 h 00 et ferme à 17 h 45 à moins d'avis contraire à la radio locale et site de la Commission Scolaire.

### **3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale des parents se tiendra le 15 septembre 2020 à 18 h.

### **4. PHOTOS SCOLAIRES**

Les photos scolaires seront prises le **jeudi 8 octobre 2020**.

### **5. DATE DE REMISE DES BULLETINS**

- Première communication : semaine du 9 octobre
- Premier bulletin : 19 novembre
- Deuxième bulletin : 26 février
- Troisième bulletin : 30 juin

\* **À noter que le bulletin est déposé dans le portail parents.**

### **6. SYSTÈME D'ENCADREMENT**

Nous poursuivons le système relié aux fiches mineures et majeures.  
Pour les élèves de maternelle, le système de fiches débutera en janvier, mais il n'y a pas de retenue.

\*1<sup>er</sup> cycle : retrait sur les heures de classe

\*2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles : retenue le jeudi après la classe

Pour plus d'informations, vous référer au document « La vie à l'école Joseph-Poitevin » remis la première année de fréquentation de votre enfant à notre école.

### **Activité – Fierté**

Cette année, nous soulignerons périodiquement les bons coups de l'ensemble de nos élèves et du personnel par diverses activités.

## **7. AVIS D'ABSENCE**

Il est important de nous aviser de l'absence de votre enfant pour la journée ou pour une partie de la journée. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école avant 8h ou aviser la secrétaire par la suite. Il est aussi important d'informer le service de garde par téléphone.

## **8. VOYAGES FAMILIAUX DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE**

Nous recommandons d'éviter les voyages familiaux durant l'année scolaire afin que votre enfant ne manque par l'enseignement de notions importantes ainsi que les évaluations. Lorsqu'un enfant part en voyage durant l'année scolaire, il n'y aura pas de travaux donnés avant le départ pour les vacances. Tous les travaux réalisés durant l'absence seront remis aux parents au retour.



## 9. PROJET ÉDUCATIF

### ORIENTATION # 1

*Développer les compétences de nos élèves en littérature.*

### OBJECTIF

D'ici 2022, **maintenir** la réussite pour les élèves de la 4<sup>e</sup> année et de la 6<sup>e</sup> année du primaire à la compétence en lecture.

### ORIENTATION # 2

*Soutenir l'adaptation de tous les élèves aux exigences de la classe et de l'école.*

### OBJECTIF

En cours d'année, dans chacun des groupes, **augmenter** le sentiment de bien-être des élèves.

### ORIENTATION # 3

*Favoriser le développement des saines habitudes de vie.*

### OBJECTIF

D'ici 2022, **offrir** des moments quotidiens, à tous les élèves de l'école, où on les incite à participer à des activités physiques encadrées.

## 10. ALIMENTATION

### ALLERGIES

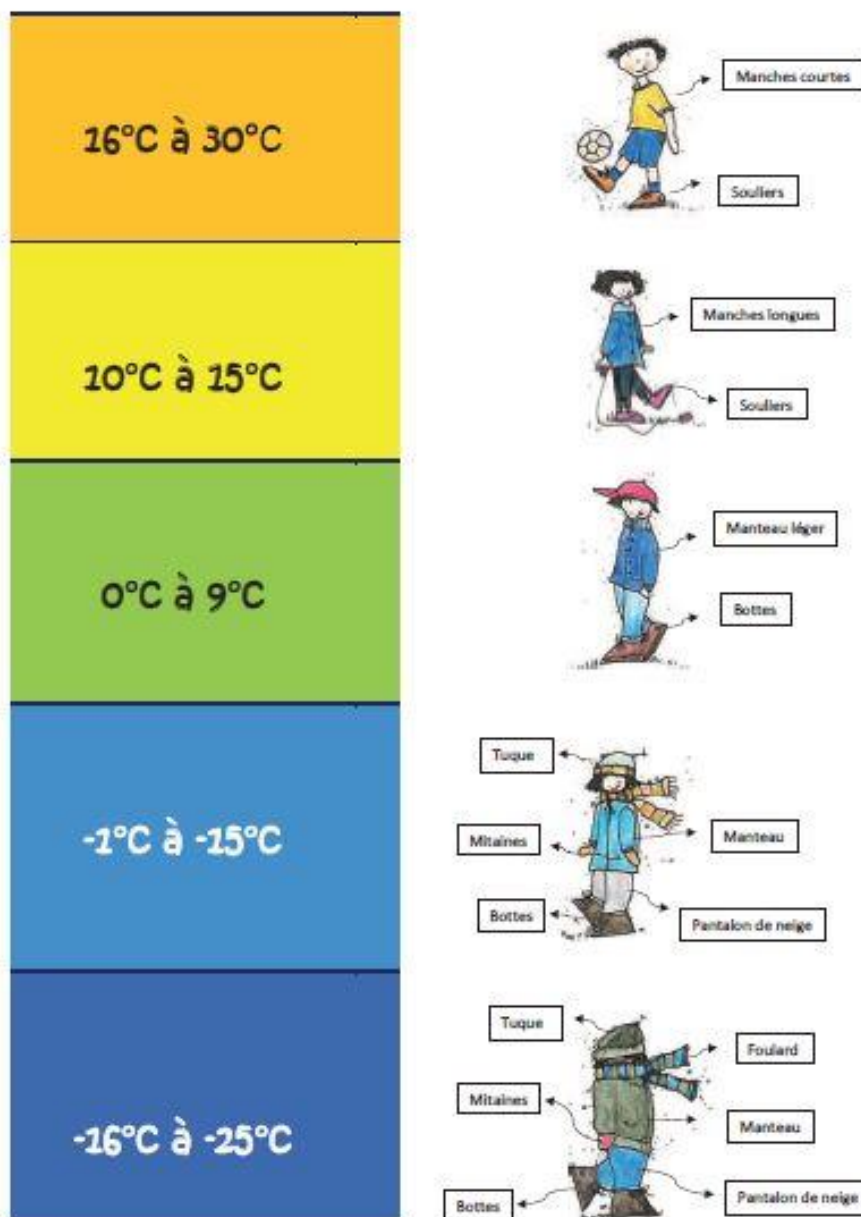
Compte tenu des allergies majeures, les arachides et les noix sont interdites à l'école.

### COLLATIONS SANTÉ

Les collations acceptées en classe sont les fruits, les légumes et les produits laitiers.

Les aliments suivants sont défendus en classe et sur l'heure du dîner : bonbons, chips, gomme à mâcher, barre de chocolat (de type friandise). Lors d'événements spéciaux, certains aliments seront permis, les parents en seront alors informés.

## Thermomètre vestimentaire



Consulte-moi pour vérifier ton habillement.